

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER DU DIMANCHE 30 MAI 2021

Manifestation organisée par l'association des parents d'élèves de l'Ensemble Scolaire Ste Agnès – St Théophile Vénard



BOULEVARD DES AMERICAINS – QUARTIER SAINTE THERESE - NANTES

(ligne 3 – arrêt Alexandre Vincent / Sainte Thérèse)

NOM – Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

N° pièce identité :

Délivrée le : **A :**

Prix de l'emplacement : 13€ (10 m²)

Je réserve..... emplacement(s) de 10 m²

Je joins un chèque de € à l'ordre de « APEL Ecole Ste Agnès »

Retour du bulletin d'inscription avant le **Jeudi 27 Mai** à l'adresse suivante :

A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves)

Vide-grenier 2021

Ensemble scolaire Ste Agnès - St Théophile Vénard

53-55 rue du Chanoine Larose - 44100 NANTES

Pièces à joindre :



- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé (page 1)
- La photocopie recto/verso de votre pièce d'identité : **OBLIGATOIRE**
- Le paiement de la réservation
- Le règlement du vide-grenier et le protocole sanitaire signés (page 2)

Si vous n'avez pas reçu de notre part,
un email avec la confirmation de votre inscription sous 15 jours après votre envoi,
merci de nous recontacter au 07 82 30 04 94 ou nous envoyer un email apel.st.agnes.venard@gmail.com

*Le signataire reconnaît avoir pris connaissance **du règlement et du protocole sanitaire ci-joints**,
déclare les accepter sans réserve et déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant(e)
et de ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal)*

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 30 MAI 2021

Article 1 : Afin d'assurer le succès de ce vide-grenier, l'association met à votre disposition :

- Une campagne de communication
- Un emplacement vide (**sans table, ni chaise**) que vous choisirez en fonction des emplacements disponibles.

Article 2 : Seront réputés exposants les personnes physiques ou les associations dont le bulletin d'inscription signé, le règlement de la location, une copie recto-verso de la pièce d'identité (d'un membre du bureau pour les associations) et du règlement et du protocole sanitaire signé seront parvenus à l'A.P.E.L. avant le jeudi 27 Mai 2021 et sous réserve des places disponibles.

Article 3 : En cas de désistement, aucun remboursement n'interviendra après le samedi 22 mai 2021

Article 4 : Les exposants doivent se plier au règlement et respecter le protocole sanitaire qu'ils ont signé. L'association A.P.E.L. se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler le bon déroulement, l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

Article 5 : Tout exposant devra justifier de son identité en présentant sa pièce d'identité et sa confirmation. Ces informations seront enregistrées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

Article 6 : Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8 h et à ne pas remballer avant 17h, sauf intempéries.

Article 7 : Les objets déballés appartiennent aux exposants et sont sous leur responsabilité, en cas de casse, vol ou tout autre préjudice.

Article 8 : La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionnement et de produits alimentaires est interdite. L'exposant ne peut vendre que des objets personnels et usagés. Il ne peut pas participer à plus de deux vide-greniers ou ventes au déballage par an.

Article 9 : Après la manifestation, l'emplacement devra rester propre, débarrassé de tout objet ou papier avant 18h30.

PROTOCOLE SANITAIRE

La situation actuelle nous pousse à établir un protocole sanitaire afin de pouvoir organiser le vide grenier dans les meilleures conditions. Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation.

Les participants s'engagent à respecter le protocole sanitaire décrit ci-dessous

- Je porte un masque en toute circonstance : pour décharger ma voiture, installer mon stand et le tenir. Je change de masque toutes les 4 heures et je prévois donc suffisamment de masques pour le jour J.
- Je porte mon masque de façon à ce que celui-ci recouvre mon nez et mon menton.
- J'amène avec moi une solution hydro-alcoolique et de quoi nettoyer les objets que les acheteurs aimeraient voir de plus près
- Je respecte le traçage au sol afin de laisser un espace d'un mètre entre mon stand et celui des exposants voisins ainsi qu'un espace d'un mètre entre mon stand et l'allée.
- Je respecte une distance physique d'un mètre avec les personnes intéressées par mon stand.
- Je respecte le couvre-feu s'il y en a un en vigueur.
- Je m'engage à respecter ce protocole sanitaire

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

